



SOMMAIRE

Vie de l'association	5
Brevet Grand Gibier	-
Perfectionnement au tir	8
Sauvetage des faons de chevreuil lors des fauches de prairies	8
Actualités réglementaires	- 9
Evolution du nombre de prélèvements dans le département de l'Orne	· 12
Confirmation de la présence du loup dans l'Orne	· 16
Suivi de la tuberculose par les chasseurs	· 17
Enquête de l'ANCGG sur l'efficacité des munitions	· 19

AGENDA

Mercredi 26 août : formation responsable de chasse à la FDC 61, Silly-en-Gouffern **Vendredi 29 août :** formation décennale sécurité à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

Mardi 2 septembre : formation venaison à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

Vendredi 5 septembre : formation responsable de chasse à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

Jeudi 2 octobre : formation décennale sécurité à la FDC 61, Silly-en-Gouffern **Mardi 25 novembre** : formation décennale sécurité à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

PHOTOGRAPHIE DE COUVERTURE

Stéphan Levoye - www.stephanlevoye.com



Association à but non lucratif régie par la loi de 1901

Correspondance : ADCGGO

C/O Serge Mouchel 21, rue des Ecureuils 61200 ARGENTAN Tél.: 06 86 33 03 39 E-mail:

adccggorne@orange.fr
Site internet :
www.ancgg.org/ad61

Le contenu de cette publication ne peut être reproduit sans l'autorisation de l'ADCGGO. Les opinions émises n'engagent que leurs auteurs.

Rejoignez-nous sur Facebook!



MOT DU PRESIDENT

La saison est commencée pour les pratiquants de la chasse du grand gibier. Des modifications réglementaires notables sont mises en place cette année. Nous les évoquons dans cette lettre.

Les activités de l'association restent soutenues : une session du Brevet Grand Gibier avec de nombreux participants, poursuite de l'utilisation des drones pour la prévention de la mortalité des faons de chevreuils lors des fauches en collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs, participation à la nouvelle édition du Salon Chasse, Nature, Pêche et Tradition à Alençon, stand lors de la journée de Carrouges. Nous y reviendrons dans cette lettre. En proposant ces animations, nous avons échangé avec de nombreuses personnes passionnées. L'évolution du stand de tir d'Argentan ne permet pas de réaliser nos activités habituelles de perfectionnement au tir. Nous espérons trouver une solution rapidement.

Même si cela n'est pas un objectif, la saison 2024-2025 est une année record en termes de prélèvements : 5 953 sangliers, 1 583 grands cervidés et 7 200 chevreuils. L'objectif d'une chasse durable reste de conserver une chasse loisir en respectant les équilibres naturels et en limitant l'impact sur les milieux agricoles et forestiers. On voit que la situation rencontrée notamment sur le massif de Saint-Evroult est souvent évoquée et est préjudiciable aux chasseurs.

L'objectif de notre lettre est de bien informer les chasseurs du département. Nous reviendrons donc sur toutes ces actualités.

Bonne lecture.

Dr Matthieu Cousty

Président ADCGGO – Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Orne

Président ANCGG – Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

BUREAU:

Président :Matthieu COUSTY





Vice-président : Daniel BOUVE

Secrétaire : Serge MOUCHEL





Trésorier :Benoît SALLARD

ADMINISTRATEURS:

Secteur	Administrateur	email
1 - Andaines -	Stéphan LEVOYE	levoye.stephan@wanadoo.fr
Bocages	Maxime MALLET	mallet.max2@gmail.com
	Benoît SALLARD	benoit-sallard@hotmail.fr
2 - Ecouves -	Daniel BOUVE	christine.bouve@wanadoo.fr
Bourse	Serge MOUCHEL	serge.nicole.mouchel@orange.fr
	Jean-Philippe HAMARD	hamard.jean-philippe@wanadoo.fr
3 - Gouffern -	Philippe HUREL	philippe.hurel2@orange.fr
Pays d'Auge	Marie de JESSEY	mbj61@orange.fr
	Jean-Pierre de GASTE	jpdegaste@gmail.com
4 - St Evroult -		maxime.perrotte61@gmail.com
Monts d'Amain	Matthieu COUSTY	coustymatthieu@yahoo.fr
	François HUREL	arexis@wanadoo.fr
5 - Longny -	Roger BARNETT	genevievebarnett61@gmail.com
Charencey	Christophe LEVESQUE	levesque.christophe435@orange.fr
	Benoît POISOT	benoit.poisot@wanadoo.fr
6 - Perche -	Philippe GUYOT	philippe.guyot23@gmail.com
Trappes -	Daniel DUBOIS	danline.dubois@sfr.fr
Moulins -	Jean MANGEON	jean.mangeon@wanadoo.fr
Bonmoulins		
7 - Bellême -	Denis COTREUIL	denis.cotreuil@orange.fr
Perche Sud -		
Reno		

Responsable Brevet Grand Gibier:

Sébastien BODEREAU, <u>sebastien.bodereau@wanadoo.fr</u> 06 20 26 25 14

Responsable Perfectionnement au tir :

Philippe GUYOT, philippe.guyot23@gmail.com 06 35 15 68 19

Vie de l'association

Adhésion en ligne

Il est possible de renouveler son adhésion en ligne sur le site internet de notre association. Le paiement par carte bancaire est totalement sécurisé.

www.ancgg.org/ad61

De manière indépendante, l'adhésion à l'ANCGG peut être réalisée. L'ANCGG

étant reconnue association d'utilité publique, la cotisation est déductible fiscalement à hauteur de 66 %.

L'abonnement à la revue Grande Faune peut se faire en complément avec une adhésion départementale ou nationale ou sans adhésion.

Assemblée générale 2024

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le vendredi 5 juillet 2024 à la FDC61. De nombreux adhérents étaient présents. Mickaël Viel, taxidermiste à Tourouvre-au-Perche, a présenté une conférence sur les différents aspects de son activité.

Représentation de l'association

Notre association participe à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ainsi qu'aux sous-commissions plan de chasse des différents massifs Grand Gibier dans le département de l'Orne. Un représentant de l'association siège à chaque sous-commission de plan de chasse.

Opération « J'aime la nature propre »

Pour la troisième année, l'ADCGGO a participé à l'opération « J'aime la nature propre » le samedi 15 mars 2025. Cette année, l'opération s'est tenue sur les routes départementales Alençon-Médavy et Alençon-Carrouges aux abords de la forêt domaniale d'Ecouves ainsi que sur plusieurs parkings et carrefours ouvert au public. Plus de 300 kg de déchets ont été récupérés durant cette matinée.



Stand de l'association au salon Chasse, nature, pêche et terroir

Le salon Chasse, nature, pêche et terroir s'est tenu au parc Anova à Alençon le samedi 7 et le dimanche 8 juin 2025. A cette occasion, se tenait l'exposition annuelle de trophées de cerfs. Les interventions de Guy Bonnet qui a commenté quelques trophées remarquables et de Marc Colyn qui a présenté un animal particulier ont été très appréciées. L'ADCGGO a tenu un stand dans l'espace associatif et a présenté une exposition photographique sur les modes de chasse.





Stand de l'association à la journée « A cor et à cri » de Carrouges

L'association était présente le dimanche 8 septembre 2024 à l'occasion de cette journée brillamment organisée. Dans le cadre magnifique du château de Carrouges, des animations pour toute la famille se sont succédées, accompagnées des visites des salles de chasse et de la collection Falandre. Des actions de sensibilisation citoyenne étaient également proposées. Enfin, un village des chasseurs et des artisans regroupait les associations et proposait des expositions et des rencontres. L'ADCGO a proposé une exposition

photographique sur le chevreuil.





Brevet Grand Gibier

Après une session 2024 délocalisée dans le Perche qui a malheureusement dû être annulée faute de participants, la session 2025 est en cours avec une équipe dynamique de candidats et de formateurs.

Sous l'encadrement de Sébastien Bodereau, il y a cette année :

- 18 candidats option tir dont un redoublant.
- 4 candidats option vénerie,
- 3 candidats option arc.

L'épreuve pratique tir s'est déroulée. Tous les candidats ont obtenu l'épreuve avec des scores entre 32 et 50 points /50 (pour rappel, le minimum à obtenir est de 25 points /50).





Pour s'inscrire et pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au responsable ADCGGO :

Sébastien BODEREAU – 32, rue de Verdun – 61570 BOUCE 06 20 26 25 14 - sebastien.bodereau@wanadoo.fr



Perfectionnement au tir

Les dysfonctionnements et orientations prises lors de la construction du nouveau stand de tir d'Argentan rendent impossibles actuellement l'utilisation des carabines de chasse dans ce stand. Cela nous a contraint à annuler l'ensemble de nos activités proposées cette année. Nous travaillons à ce qu'une solution soit trouvée si possible en collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs.

Sauvetage des faons de chevreuil lors des fauches de prairies

Après la signature d'une convention avec la Fédération départementale des chasseurs de l'Orne, l'Association départementale des chasseurs de grand gibier de l'Orne a poursuivi ses opérations pour la prévention de la mortalité des faons de chevreuils lors des fauches de prairies.

Les conditions climatiques ont été particulières en 2024. L'humidité a retardé le début des fauches. Le point positif était que de nombreux faons de chevreuil étaient mobiles au moment des premières fauches.



Les pilotes de la fédération et de l'association ont toutefois réalisé 23 sorties sur 278 ha de prairies. Ces sorties ont permis de sauver 46 faons, ce qui représente un faon sur 6 ha sur ces parcelles.



Actualités réglementaires

La réglementation est parfois mal comprise, mal interprétée voire mal répétée. Nous tenons à reprendre les éléments actuels majeurs de la chasse du grand gibier dans notre département suite à la parution des arrêtés fixant les conditions de la chasse pour la campagne 2025/2026. Les arrêtés préfectoraux font foi et restent les documents de référence.

Période d'ouverture générale : du 28 septembre 2025 au 28 février 2026 **Horaires de chasse en battue :**

- du 28 septembre 2025 au 26 octobre 2025 : de 9 h à 19 h
- du 26 octobre 2025 au 28 février 2026 : de 9 h jusqu'à la tombée de la nuit (une heure après le coucher du soleil à Alençon)

Horaire de chasse individuelle :

- une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher à Alençon

Dates des conditions spécifiques :

- Ouverture de la chasse individuelle du brocard et du faon de chevreuil sur autorisation individuelle : 1er juin 2025
- Ouverture de la chasse individuelle du cerf, daguet, et jeune de moins d'un an sur autorisation individuelle : 1^{er} septembre 2025
- Ouverture de la chasse individuelle <u>à l'affût et à l'approche</u> du sanglier sur autorisation individuelle, <u>pour la protection des semis</u> : 1^{er} mars 2026
- Ouverture de la chasse individuelle <u>à l'affût et à l'approche</u> du sanglier sur autorisation individuelle, <u>sur tout type du territoire</u> : 1^{er} juin 2025
- Ouverture de la biche et de la chevrette : 5 octobre 2025 (sauf pour le massif de St Evroult où elle est fixée au 28 septembre 2025)

Plan de gestion du sanglier

Pendant la période d'ouverture anticipée et pendant l'ouverture générale de la chasse, tous les animaux prélevés devront être porteurs d'un système de marquage. La déclaration doit se faire dans les 48 h (carton ou site internet).

Ouverture de la chasse individuelle du sanglier

Pour la période <u>du 1^{er} juin 2025</u> à l'ouverture générale, la chasse au sanglier pourra être pratiquée à l'affût et à l'approche sur autorisation préfectorale individuelle, par les

détenteurs du droit de chasse ou par les personnes déléguées par eux-mêmes sur le territoire concerné. Le titulaire du droit de chasse (ou ses délégués) doit être porteur d'une copie de l'autorisation préfectorale individuelle. Pour cette période, le tir des laies suitée est interdit.

Pour la période <u>du 1^{er} mars au 31 mai</u> <u>2026</u>, la chasse au sanglier pourra être pratiquée à l'affût ou à l'approche sur autorisation préfectorale individuelle, par les détenteurs du droit de chasse ou par les personnes déléguées par euxmêmes sur le territoire concerné, et pour motif de protection des semis. Le titulaire du droit de chasse (ou ses

délégués) doit être porteur d'une copie de l'autorisation préfectorale individuelle. La chasse peut être pratiquée sur les parcelles semées et les parcelles des environs.

Ouverture anticipée de la chasse collective du sanglier

Les battues « anticipées » auparavant autorisées à partir du 15 août ne sont pas possibles sur l'ensemble du département.

Une exception est faite sur le massif de Bellême où le sanglier est classé ESOD : - pour la période du 7 septembre 2025 à l'ouverture générale de la chasse, la chasse du sanglier peut être pratiquée en battue ;

- pour la période de l'ouverture générale au 31 mars 2026, la chasse du sanglier peut être pratiquée à l'approche, à l'affût ou en battue.

Prélèvements des sangliers dans les CIPAN

La limite du nombre de prélèvements de sangliers dans les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) n'existe plus.

Utilisation des bracelets

La dénomination des bracelets de grands cervidés est la suivante :

- JC/JB : animaux de moins d'un an de l'espèce cerf élaphe
- CEI: ensemble des animaux de l'espèce cerf élaphe indifférencié (cerf mâle, biche ou jeune de moins d'un an)
- DAG : animaux de l'espèce cerf élaphe portant au maximum 2 perches

Les transferts de bracelets suivants sont autorisés :

- utiliser un bracelet cerf (CEM) pour marquer un daguet abattu
- d'utiliser un bracelet jeune cerf ou jeune biche (JC-JB) pour marquer une biche (CEF) abattue, sous réserve de déclarer le bon animal.

Attention, il n'est plus possible comme auparavant d'utiliser un bracelet biche (CEF) pour marquer un jeune cerf (JC) ou une jeune biche (JB) abattu, uniquement si le plan de chasse biche est déjà réalisé à hauteur du minimum notifié.

L'utilisation de bracelet daguet (DAG) est reconduite sur les massifs d'Andaines, Ecouves, Saint-Evroult, Longny (sous massifs 1, 2 et 3). Les parties domaniales d'Andaines et d'Ecouves ne sont pas soumises au bracelet daguet.

Modalités de déclaration

Le titulaire du plan de chasse devra déclarer obligatoirement dans les 48 heures suivant sa réalisation par télédéclaration ou avec le carton papier.

Modalités de contrôles

Les trophées de cerfs et daguets doivent être présentés pour l'exposition de trophées.

Pour les biches et les jeunes cerfs ou biches (JC-JB) prélevés, la tête devra être conservée dans sa peau (sans la cape), dans le département de l'Orne, pendant 8 jours à compter du jour de prélèvement, pour un contrôle éventuel effectué par un agent de la fédération des chasseurs, de l'Office national des forêts, voire de l'Office français de la biodiversité.

Pour le massif cynégétique de Saint-Evroult, la fédération départementale chasseurs (FDC) opérera contrôle systématique des têtes de biches, jeunes, cerfs ou jeunes biches pour tous les prélèvements de ces catégories opérées. En complément de la conservation des têtes pour ces catégories, les chasseurs feront parvenir par courriel adressé à la FDC le jour même la photo globale du tableau de chasse du jour, une photo de chaque animal seul (vue de l'animal en entier) et la photo du bracelet fermé sur la patte de l'animal dans la même position que la photo globale de l'animal (en faisant apparaître le n° du bracelet et la date cochée dessus).

Pour les chevreuils, la tête devra être conservée dans sa peau (sans la cape), dans le département de l'Orne, pendant 8 jours à compter du jour de prélèvement pour un contrôle éventuel effectué par un agent de la fédération des chasseurs, de l'Office national des forêts, voire de l'Office français de la biodiversité.

Autorisation préfectorale pour la chasse à l'approche et à l'affût du sanglier à partir du 1^{er} juin.

La demande s'effectue via la plateforme démarches simplifiées :

https://www.demarchessimplifiees.fr/commencer/ddt61sanglier-demande-d-autorisationprefectorale-2

Evolution du nombre de prélèvements dans le département de l'Orne

A partir des données de prélèvements communiquées chaque année par la FDC61, il est intéressant de suivre l'évolution sur plusieurs saisons pour comprendre la dynamique des populations dans notre département.

Sanglier

Le nombre de 5 953 prélèvements est un record absolu dans le département. Pour la sixième saison consécutive, le nombre de prélèvements dépasse les 4000. Avec le contexte économique et écologique actuel, l'indemnisation des dégâts peut devenir un véritable problème pour l'équilibre financier d'une fédération.

Cerf

Au total, 1 583 animaux ont été prélevés pour cette espèce, année record également. L'espèce se porte bien dans le département et le taux de réalisation est stable malgré une augmentation des attributions. Pour la prochaine saison, une augmentation des attributions sera appliquée sur les massifs d'Andaines et Saint-Evroult. Elles restent similaires sur Longny et Ecouves.

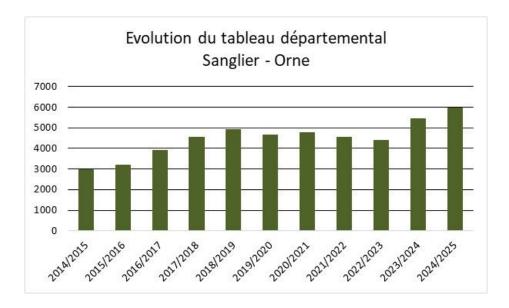
Chevreuil

Les prélèvements sont également plus élevés que l'an dernier, avec 7 200 prélèvements. Les épisodes de mortalité semblent pas avoir répercussion significative. Le taux de réalisation reste relativement élevé. Le taux de prélèvement des jeunes est remonté à 26 % mais est largement minimum dessous des 33 % recommandés (règle des trois tiers). Le préférentiel du brocard reste malheureusement assez fréquent au détriment l'équilibre des de populations.

Modes de chasse

Les modes de chasse pratiqués sont de plus en plus diversifiés dans le département. Cette année, 7 % des grands cervidés et 7 % des chevreuils ont été réalisés à l'approche ou à l'affût.

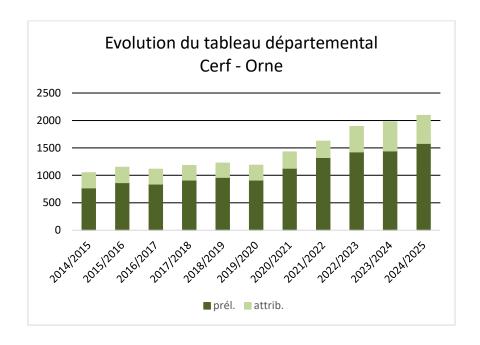
Données Sanglier



Massif	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
ANDAINES	458	345	385	432	528
BELLEME	873	683	944	1087	1124
BOCAGE	282	329	295	420	531
BOURSE	98	149	146	136	173
ECOUVES	249	271	239	294	433
GOUFFERN	734	727	707	898	923
L'AIGLE	65	89	63	65	66
LONGNY	946	923	743	1071	1016
MONTS D'AMAIN	210	167	166	271	358
MOULINS BONSM.	48	35	37	58	59
ST EVROULT	542	575	414	481	541
TRAPPE PERCHE	269	257	256	218	201
TOTAL	4774	4550	4395	5431	5953

Poids	2022/2023	2023/2024	2024/2025
< 50 kg	57 %	48%	54 %
> 50 kg	43 %	52 %	46 %
Sexe ratio			
mâles	58 %	57 %	56 %
femelles	42 %	43 %	44 %
Biotope			
Bois > 3 ha	81 %	78 %	72 %
Plaine ou bois < 3 ha	19 %	22 %	28 %
Type de chasse			
vènerie	0 %	0 %	0 %
à l'approche	1 %	1 %	1 %
en battue	91 %	92 %	92 %
à l'affût	2 %	2 %	2 %
devant soi	6 %	5 %	5 %

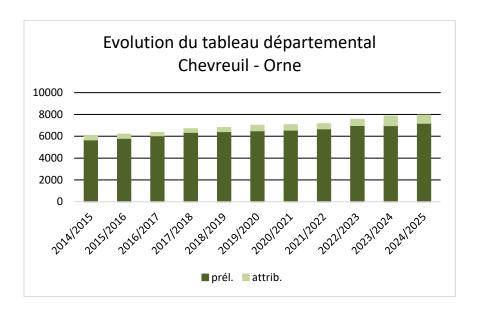
Données Cerf



Massif		2023/2024			2024/202	.5
IVIASSII	attrib.	prél.	% réal.	attrib.	prél.	% réal.
ANDAINES	331	259	78%	378	295	78%
BELLEME	83	38	46%	83	39	47%
BOCAGE	28	24	86%	33	14	42%
BOURSE	6	0	0%	4	1	25%
ECOUVES	241	196	81%	244	201	82%
GOUFFERN	5	1	20%	8	1	13%
L'AIGLE	11	4	36%	11	0	0%
LONGNY	629	361	57%	504	352	70%
MONTS D'AMAIN	26	19	73%	30	19	63%
MOULINS BONSM.	3	3	100%	3	0	0%
ST EVROULT	633	547	86%	771	653	85%
TRAPPE PERCHE	26	7	27%	23	8	35%
TOTAL	2022	1446	72%	2092	1583	76%

Age	2021/2022	2022/2023	2023/2024	
< 1 an	35 %	35%	35%	
> 1 an	65 %	65%	65%	
Sexe ratio				
mâles	50 %	49%	48%	
femelles	50 %	51%	52%	
Type de chasse				
vènerie	2 %	1 %	0 %	
à l'approche	9 %	6 %	5%	
en battue	88 %	91 %	93 %	
à l'affut	1 %	1 %	2 %	

Données Chevreuil



Massif	2023/202		4		2024/2025	
IVIdSSII	attrib.	prél.	% réal.	attrib.	prél.	% réal.
ANDAINES	965	912	95%	1008	940	93%
BELLEME	1008	892	88%	996	874	88%
BOCAGE	893	827	93%	915	879	96%
BOURSE	214	183	86%	221	194	88%
ECOUVES	958	871	91%	964	908	94%
GOUFFERN	1136	986	87%	1125	1003	89%
L'AIGLE	148	130	88%	152	131	86%
LONGNY	1160	971	84%	1184	1032	87%
MONTS D'AMAIN	295	256	87%	304	272	89%
MOULINS BONSM.	148	128	86%	157	141	90%
ST EVROULT	466	412	88%	479	409	85%
TRAPPE PERCHE	462	401	87%	463	417	90%
TOTAL	7853	6969	89%	7968	7200	90%

Age	2021/2022	2022/2023	2023/2024
< 1 an	19 %	26 %	27 %
> 1 an	81 %	74 %	73 %
Sexe ratio			
mâles	58 %	58 %	58 %
femelles	42 %	42 %	42 %
Type de chasse			
vènerie	0 %	0 %	1 %
à l'approche	4 %	6 %	7 %
en battue	95 %	92 %	91 %
à l'affût	1%	1 %	0 %
devant soi	1%	1 %	1 %

Confirmation de la présence du loup dans l'Orne

La préfecture de l'Orne confirme le 3 février 2025 la possibilité de la présence d'un loup (Canis lupus) dans le département de l'Orne le 31 décembre 2024 dans le secteur de Domfront-en-Poiraie (Orne). La préfecture de la Mayenne a aussi confirmé la présence d'un loup observé le 31 janvier 2025 dans le nord-ouest du département. Nous reprenons ici en intégralité le communiqué de la Préfecture.

L'Office français de la biodiversité confirme la possibilité de la présence d'un loup (*Canis lupus*) dans le département de l'Orne fin 2024.

Les services de l'Office français de la biodiversité (OFB) ont reçu les clichés d'un grand canidé ans le secteur de Domfront-en-Poiraie le 31 décembre dernier. L'OFB confirme que l'animal sur les photos dispose des critères morphologiques caractéristiques du loup gris (Canis lupus lupus).

Il s'agirait de la première observation d'un loup dans le département depuis son retour naturel en France au début des années 1990.

Ces dernières semaines plusieurs observations similaires ont été faites dans des secteurs avoisinants, notamment dans les départements du Cher, du Maine-et-Loire, du Morbihan et dans la Manche, où des photos ont été prises et des constats effectués les 21 et 24 janvier.

L'observation d'un animal seul et éloigné des zones où l'espèce est installée est caractéristique des individus en phase de dispersion, à la recherche d'un nouveau territoire. Les loups en phase de colonisation peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres en quelques jours avant de se fixer. En cas d'observation d'un grand canidé pouvant laisser penser à un loup, contactez la direction départementale des territoires (DDT) via le service Économie des territoires (ddtset@orne.gouv.fr) ou le service départemental de l'OFB de l'Orne 02.33.67.19.20 / sd61@ofb.gouv.fr.

En cas de prédation,

- prévenez sans délai le service départemental de l'Office départemental de l'Office français de la biodiversité (02 33 67 19 20) qui procédera au constat ;
- soignez et mettez à l'abri les animaux blessés ;
- protégez les cadavres d'animaux de la sur-prédation, en évitant de les déplacer ;
- préservez les éventuelles traces ou indices laissées par le prédateur.

Les attaques et actes de prédation dans lesquels la DDT, sur la base du rapport d'expertise de l'OFB, n'exclut pas la responsabilité du loup peut ouvrir droit à une indemnisation. L'indemnisation, fixée par montants forfaitaires, couvre selon certaines conditions :

- les animaux tués ou blessés :
- les pertes indirectes (stress, avortement, perte de poids, etc.);
- les soins et frais vétérinaires en lien avec l'attaque ;

- les coûts de réparation ou de remplacement du matériel endommagé. départementale des territoires à l'adresse mél suivante : <u>ddt-set@orne.gouv.fr</u>

Pour toute question liée à la gestion des indemnisations, contactez la direction

Pour plus d'informations sur le suivi du loup en France : www.loupfrance.fr

A savoir

Le réseau Loup-Lynx recense et classifie les indices de présence potentielle du loup en 4 catégories :

- indice retenu.
- indice non retenu,
- indice invérifiable,
- indice en cours d'expertise.

Entre le 12 juin 2023 et le 12 juin 2025, 30 indices ont été rapportés dans l'Orne. Seuls deux ont été confirmés :

- une observation visuelle le 31 décembre 2024 à Domfront-en-Poiraie,
- une proie domestique le 02 janvier 2025 à Domfront-en-Poiraie.

Suivi de la tuberculose par les chasseurs

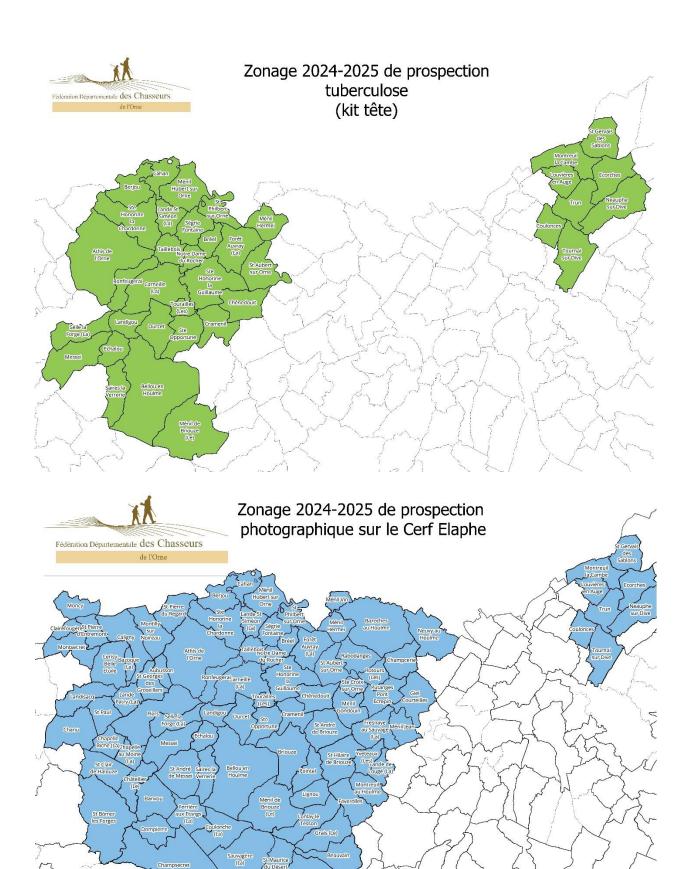
Les chasseurs sont un maillon essentiel du suivi des maladies sur la faune sauvage. Ils seront à nouveau sollicités dans le cadre du suivi des foyers de tuberculose.

Les analyses organisées la par départementale Fédération sont essentielles pour contribuer à la lutte contre la tuberculose et s'assurer que les ongulés restent indemnes. Le but de la démarche de surveiller est les populations d'animaux sauvages afin de s'assurer que l'espèce ne joue pas de rôle majeur sur la transmission et pour pouvoir réagir au mieux dès le début d'une potentielle transmission aux

cervidés, sans laisser l'infection se généraliser.

Les prélèvements de tête seront à nouveau réalisés sur les sangliers de la zone surveillée. Une surveillance sur la population de cerf élaphe est également mise en place.

Pour rappel, les lésions de tuberculose se caractérisent par des abcès des poumons, du foie et des ganglions des cavités abdominales et thoraciques.



Enquête de l'ANCGG sur l'efficacité des munitions

L'ANCGG poursuit l'enquête sur l'efficacité des munitions entamée en 2021 et mobilise ses membres pour qu'ils apportent leur expérience.

La contribution des adhérents est essentielle afin de récolter un grand nombre de données pour garantir la solidité de ce travail. Cette étude est destinée à tous les modes de chasse (chasse collective et individuelle) et à toutes les munitions (plomb et sans plomb). Tous les chasseurs, adhérents ou non, peuvent participer à l'enquête. Les participants recevront par mail une copie de chaque fiche saisie.

Principaux objectifs de l'enquête

En plus de fournir des données statistiques descriptives sur les pratiques de chasse du grand gibier à grande échelle, cette enquête a les objectifs suivants:

- comparer l'efficacité des munitions sans plomb par rapport aux munitions au plomb pour chaque calibre ;
- identifier les munitions les plus adaptées en fonction du mode de chasse et du calibre pour aider les chasseurs à passer au sans plomb;
- acquérir une expérience statistique sur les distances de fuite en fonction des différents paramètres : atteintes, calibres, munitions, circonstances du tir...

Un formulaire numérique

Le formulaire de cette enquête est disponible sur la page d'accueil du site www.ancgg.org. Les adhérents peuvent aussi le retrouver sur leur espace personnel. Le formulaire est également accessible sur smartphone ce qui permet de saisir une fiche sur le terrain. Il est nécessaire de remplir une fiche par animal tiré (prélevé ou blessé). Un animal manqué non blessé ne sera donc pas inclus.

Le formulaire papier, un outil supplémentaire

Afin de faciliter le recueil des données sur le terrain ou les soirs de chasses collectives, une fiche papier est également mise à disposition sur le site internet. Les fiches peuvent ensuite être saisies sur le formulaire en ligne.

En cas de difficulté, il est aussi possible d'envoyer les fiches papiers à l'ANCGG qui se chargera de saisir les données, à l'adresse : Didier LEBLANC - Secrétaire général ANCGG - 51, Rue de la Perdrière - 53000 LAVAL

L'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a été créée en 1950. Reconnue association d'utilité publique, elle mène une action continue en faveur de la gestion de la grande faune, de la préservation des milieux et de l'amélioration des compétences des chasseurs. Elle organise le Brevet Grand Gibier ainsi que plusieurs formations spécialisées autour du grand gibier. Elle édite la revue « Grande Faune » considérée comme une référence sur le sujet.



Enquête sur l'efficacité des munitions destinées au grand gibier

Compte tenu de la généralisation prochaine des munitions sans plomb, l'ANCGG lance une enquête globale sur l'efficacité des munitions plomb et sans plomb. Cette enquête est accessible à tous les chasseurs.

PARTICIPER A L'ENQUETE

TELECHARGER LE FORMULAIRE PAPIER

« Brame sauvage »

Le photographe (et administrateur de notre association) Stéphan Levoye a publié un recueil commenté de 140 photos sélectionnées parmi des milliers pour leur esthétique et leur valeur documentaire. Toutes les photos ont été réalisées en territoire ouvert. Les textes et commentaires ont été rédigés par Guy Bonnet, administrateur de l'ANCGG et de l'Association des veneurs.

144 pages en couleur, 45 € par ouvrage

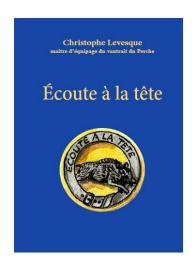
Les commandes peuvent être adressées à Stéphan Levoye, 06 11 88 95 61 levoye.stephan@wanadoo.fr



« Ecoute à la tête »

Pour les soixante-quinze ans du Vautrait du Perche, Christophe Levesque, son maître d'équipage, propose cette occasion de découvrir ou de redécouvrir la vènerie du sanglier à travers les réflexions d'un maitre d'équipage du 21e siècles illustrés de quelques beaux laisser-courre de ces quinze dernières années. Comme l'écrit l'auteur : « La vénerie ne s'improvise pas! Elle se transmet comme un héritage, se vit au quotidien, s'apprend par expérience et engage en profondeur toute personne qui s'y investit avec passion. »

30 euros + 10 euros de frais de port par livre Dr Christophe Levesque - Ancien Presbytère - 5 Place de l'église 27820 SAINT-CHRISTOPHE-SUR-AVRE. Chèque à l'ordre de l'ACCEF du PERCHE. Renseignements : livre.vautrait@gmail.com





DEMANDE D'ADHESION

Document à retourner :

- par courrier : C/O Serge MOUCHEL 21, rue des Ecureuils 61200 ARGENTAN

- par mail scanné : adcggorne@orange.fr
Je soussigné,
NOM (en majuscules) :
Prénom :
Demande mon admission comme membre actif et souscrit sans réserve à la charte des
chasseurs de grand gibier dont j'ai pris connaissance.
Adresse complète :
Code postal :
Localité :
Téléphone :
Email :
Date de naissance :
Nationalité :
Signature :
Adhésion annuelle (joindre un chèque à l'ordre de l'ADCGGO) :
□ montant de la cotisation : 30 €
□ abonnement facultatif à la revue « GRANDE FAUNE » : 35 €

IL EST AUSSI POSSIBLE DE REALISER SON ADHESION EN LIGNE SUR LE SITE www.ancgg.org/AD61

L'adhésion ne sera considérée comme définitive qu'après agrément du Conseil d'Administration.



BREVET GRAND GIBIER PRE-INSCRIPTION



Document à retourner ou à remettre :

- par courrier : Sébastien BODEREAU 32, rue de Verdun 61570 BOUCE
- par mail scanné ou rempli : sebastien.bodereau@wanadoo.fr

Nom:	Prénom :					
Date de naissance :	/ /					
Adresse :						
Code postal :	Ville :					
Téléphone :						
Adresse mail :						
Profession :						
1						
Êtes-vous titulaire du	permis de chasser ?					
□ oui si oui, d	depuis combien de temps ? :					
□ non si non,	souhaitez-vous le passer ? □ ou	i □ non				
Passez-vous le Brevet	Grand Gibier pour la première fois	?				
□ oui □ non						
Option(s) souhaitée(s):					
□ tir □ arc	□ vénerie					
Activités cynégétiques	s particulières :					
□ONF	□ ONCFS	□ garde particulier agréé				
□ administrateur FDC	□ technicien FDC	□ lieutenant de Louveterie				
□ conducteur UNUCR	agréé □ autre :					
Êtes-vous membre de	Êtes-vous membre de l'ANCGG ?					
□ non □ oui	si oui, quel département :					

Grande Faune

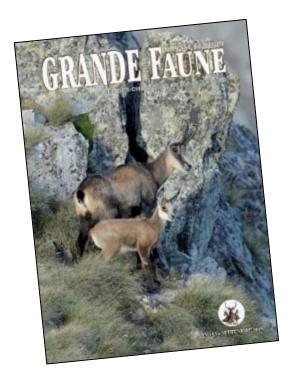
Grande Faune (anciennement Chasse Gestion) est la revue éditée par l'ANCGG. Cette revue est consacrée au grand gibier et à ses à cotés. Outre le volet actualités, ses principales rubriques portent sur l'étude des animaux et de leurs milieux, les aspects pratiques, éthiques et juridiques de la chasse, la gestion cynégétique, les rapports de la grande faune avec la forêt et les cultures agricoles, les armes et la balistique, les questions d'hygiène et de santé liées au grand gibier, les arts et collections liées à la culture cynégétique, le coin lecture, les trophées remarquables.

Rédigée par les membres de l'association sous la direction de Guy Bonnet, la revue paraît 4 fois par an. Elle est distribuée aux adhérents de l'ANCGG ou des associations départementales avec abonnement lors de l'adhésion ou par abonnement par l'ANCGG. La photographie animalière y tient désormais une place importante grâce notamment à Stéphan Levoye.

Les non-adhérents peuvent également s'abonner en souscrivant leur abonnement sur le site internet de l'ANCGG.

Des exemplaires gratuits sont disponibles. N'hésitez pas!

80 pages de haute qualité sans publicité pour un prix annuel de 35 €!





Boutique de l'ADCGGO



dépliants « Guide du chasseur de grand gibier » à distribuer : 5 € les 10



affiche « Guide du chasseur de grand gibier » pour pavillon de chasse : 5 € l'unité



repères 30 ° orange fluo avec schéma explicatif : 5 € les 2, 20 € les 10

Annuaire

COTATEUR:

Stéphan LEVOYE - 02 33 38 19 49 Matthieu COUSTY - 06 03 72 91 95

CONDUCTEURS DE CHIEN DE SANG:

Anthony BOISSEAU - Le Mage (61) - 06 70 94 50 38

Jean-Noël MARS - Laleu (61) - 06 15 76 92 15

Frédéric VILFAYEAU - Longny-au-Perche (61) - 07 85 55 92 24

Philippe HACQUARD - Bacqueville (27) - 02 32 49 16 34 / 06 82 74 03 37

Hervé MOULINET - St Pierre des Nids (53) - 02 43 00 77 21 / 06 86 49 19 94

David NIZAN - Igoville (27) - 06 82 07 10 17

Consulter la plaquette de la FDC ou l'application pour Smartphone pour obtenir la mise à jour de la liste.